TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE. — N° 151 Le numéro 5 centimes MERCREDI 6 JUILLET 1904

Administration et Rédaction
Avenue de Pérolles
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

O. I. X. + M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces LA LIBERTÉ	Réclames LA LIBERTÉ
Canton,	15 cent.	50 cent.
Suisse,	20 »	— »
Etranger,	25 »	— »

Saint Isaïe

Abonnements militaires et de vacances

La **Liberté** sert dès maintenant des abonnements pour la durée des vacances et des services militaires, partant de n'importe quelle date, aux prix suivants :

SUISSE

Par semaine	Fr. 0 40
Par mois.	» 1 50

ÉTRANGER

Par semaine	Fr. 0 80
Par mois.	» 2 80

Nouvelles du jour

Les pluies de Mandchourie s'abattent maintenant avec une telle intensité qu'il faut prévoir un arrêt presque complet des opérations des Russes et des Japonais.

Une dépêche partie du quartier général de Kuroki, le 30 juin, disait que les Japonais avaient occupé ce jour-là la passe de Motien-Ling, entre Feng-Hoang-Tcheng et Liao-Yang. Les Russes avaient abandonné trois lignes de tranchées établies sur des collines à l'entrée de la passe. Les attachés étrangers qui sont au quartier général japonais ont témoigné leur surprise que les Russes n'eussent offert aucune résistance.

A cette date du 30 juin, la pluie était déjà tombée pendant trois jours et avait converti toute la région en fondrières. Néanmoins, le mouvement en avant continue, télégraphiait le général Kuroki.

Selon une dépêche envoyée hier lundi, de Liao-Yang, la pluie aurait cependant réussi à arrêter les Japonais. Ils se seraient repliés vers les régions *sèches et sablonneuses pour y attendre* la belle saison. Les Russes sont revenus à leurs anciennes positions à quarante verstes à l'est de Liao-Yang. La nouvelle de la réoccupation de la passe de Daline par les Russes était prématurée. Les pluies ont empêché tout engagement depuis le jour où ils ont cédé la place à l'infanterie des Japonais. Ni ceux-ci ni leurs adversaires ne peuvent y atteindre en forces suffisantes pour rendre l'occupation effective. La boue ne permet de mouvoir ni les transports ni les canons. Les deux armées bivouaquent des deux côtés de la passe.

Le général Kouropatkine, devant l'impossibilité de livrer bataille à cause des pluies et de la retraite des Japonais, est retourné à Haï-Tcheng avec les attachés militaires.

***

Le Sénat français a discuté, hier lundi, l'article 2 de la loi sur l'enseignement congréganiste. Cet article supprime les noviciats, sauf ceux qui recrutent le personnel qui enseigne aux colonies et à l'étranger, ainsi que l'avait établi un amendement voté par la Chambre.

M. Bérenger a demandé, par voie d'amendement que, lors de la liquidation, on réservât de quoi entretenir ces établissements. Cette proposition a été repoussée par 152 voix contre 118.

M. Vidal de Saint-Urbain a demandé que les noviciats pussent recevoir des élèves à partir de l'âge de 18 ans et non de 21, comme dit le paragraphe 2 de l'article. Cela n'a pas été admis.

L'ensemble de l'art. 2 a été adopté par 186 voix contre 76.

***

La Commission d'enquête parlementaire, nommée pour renseigner la Chambre française sur la tentative de corruption dont M. Combes s'est dit avoir été l'objet, va prochainement rendre son tablier sans avoir rien pu mettre dedans. Si ceux qui savaient quelque chose ont bien gardé leur secret, il en est venu qui ne savaient rien et qui révélaient d'autant plus.

Un M. Ferdinand Rebel, horticulteur à Bordeaux, se disant ancien Frère convers chez les Trappistes, est venu raconter que les Chartreux offraient deux millions au gouvernement pour être autorisés ; qu'ils versaient des sommes aux Comités politiques conservateurs, qu'ils écrivaient dans les journaux contre la République, qu'ils dépensaient au *profit de la propagande électorale* les fonds dits des « âmes du Purgatoire ».

M. Codet et M. Rabier, les fidèles ministériels, qui font partie de la minorité de la Commission, buvaient cela comme du lait. Ils étaient vivement intéressés par la déposition du sieur Rebel. Ils lui en demandaient davantage, et encore et toujours. Leur bonheur n'a pas duré. Le président, M. Flandin, a annoncé à la Commission que M. Combes venait de lui téléphoner que M. Rebel était un témoin plus que suspect. M. Combes ne voulait pas que *ses amis devinssent la proie du ridicule*. L'ex-Frère convers Rebel n'était qu'un habile escroc déjà connu et classé à la Sûreté générale comme inventeur de révélations.

***

M. Brodrick, ministre pour l'Inde, répondant à une question, a dit, à la Chambre des Communes anglaise, qu'un armistice allant jusqu'au 30 juin avait été accordé aux Thibétains. Cet armistice a été prolongé sur leur demande. Le ministre a ajouté que le Dalaï-Lama, accompagné des représentants de trois monastères de Lhassa, a été reçu par le colonel Youngusband, qui est maintenant en négociations avec eux.

Les Anglais, à moins d'adresser au général Mac Donald, chef de l'expédition militaire, des renforts importants, ont intérêt à amadouer les Thibétains.

***

La solidité du dernier accord turco-bulgare imaginé par le prince Ferdinand n'a jamais passé pour être à toute épreuve. La Bulgarie promettait de ne plus favoriser l'insurrection et elle lui restait sympathique. Le Sultan s'engageait *à bien accueillir les réfugiés macédoniens* qui rentraient, en attendant l'occasion de les assommer.

Le *Neues Wiener Tagblatt* apprend qu'une crise a éclaté entre la Turquie et *la Bulgarie. Cette nouvelle inquiétante* n'étonnera personne.

Le prince Ferdinand aurait ajourné son voyage à l'étranger. Les journaux *de Sofia réclament énergiquement* la guerre avec la Turquie. Parmi les officiers bulgares, on considère la guerre comme inévitable.

LE REPOS DOMINICAL

Le *Courrier de Bruxelles* commente une excellente brochure sur ce sujet, plus actuel que jamais, du repos dominical. C'est le texte d'une conférence faite dans plusieurs localités du Luxembourg par notre compatriote, M. Emile Savoy, d'Attalens, docteur en droit. La question demeurant toujours à l'ordre du jour des travaux parlementaires, cette brochure vient à son heure.

L'auteur y examine rapidement comment se pose au point de vue économique et social le problème du repos du dimanche, passe en revue les législations étrangères et résume les efforts tentés en Belgique pour arriver à faire consacrer par la loi le principe du repos dominical.

Ce problème a été mis à l'ordre du jour par l'initiative privée. Déjà, en 1873, la Fédération des Sociétés catholiques ouvrières tenait à Louvain sa dixième session. A son ordre du jour figurait sous le titre : « Rapport sur les réponses des employés des chemins de fer, postes et télégraphes » la question du repos du dimanche.

En 1892, fut fondée, à Bruxelles, l'association pour le repos du dimanche, avec des sections de Liège, Gand, Anvers, Namur et Bruxelles. Ces sections travaillèrent avec beaucoup d'activité pour arriver à leur but par la persuasion, mais sans grands résultats. Il est évident que la loi seule aura raison des objections.

Le gouvernement, de son côté, ne se désintéressa pas de la question. On connaît l'œuvre de M. Vandenpeereboom : *réduction considérable pour le dimanche* du transport des marchandises, des distributions postales ; octroi, dans la plus large mesure possible, d'un jour de repos, et autant que faire se peut le dimanche, à tous les employés et ouvriers.

Le Département des travaux publics, de son côté, donnant suite aux propositions *d'une Commission mixte*, instituée en 1886, par les ministres des travaux publics et des chemins de fer, insérait dans le cahier général des charges, des entreprises et fournitures pour l'Etat, une clause imposant aux entrepreneurs l'observation du dimanche.

La loi du 13 décembre 1889 stipule, dans son article 7, que les enfants et les adolescents de moins de 16 ans, ainsi que les filles et les femmes âgées de plus de 16 ans et de moins de 21 ans, ne peuvent être employés plus de six jours par semaine dans les établissements industriels.

La loi du 10 mars 1900 oblige le chef d'entreprise ou patron à donner à l'ouvrier le temps nécessaire pour remplir les devoirs de son culte, les dimanches et jours fériés.

Il faut signaler aussi l'enquête ordonnée en 1896 par le ministre Nyssens et qui amena la publication de cinq volumes d'un haut intérêt.

L'initiative parlementaire essaya de porter la question dans le domaine de la réalisation. En 1895, la Chambre des représentants fut saisie de propositions instituant le repos hebdomadaire et dues l'une à M. Helleputte et l'autre à M. Bertrand. Ces mêmes projets durent être représentés en 1901 et en 1906. En novembre 1903, vint encore s'ajouter la proposition de M. Destrée.

Enfin, le Conseil supérieur du travail a consacré, en 1901 et 1902, plusieurs séances à l'étude de ce problème et s'est *rallié à un système* qui servira vraisemblablement de base au gouvernement le jour, prochain nous l'espérons, où celui-ci voudra prendre en mains la solution.

La Belgique est en cette matière bien en retard sur les autres pays industriels.

En Suisse, la loi de 1877 a consacré, pour *toute la Confédération*, le repos du dimanche dans la grande industrie. D'après l'article 14 de cette loi, « sauf le cas d'absolue nécessité, le travail est interdit le dimanche, excepté dans les établissements qui, par leur nature, exigent un travail continu et auquel l'autorisation nécessaire, prévue par l'article 13, a été accordée par le Conseil *fédéral*. Même dans les établissements de *cette catégorie*, chaque ouvrier doit avoir un dimanche sur deux. »

En Angleterre, où la coutume du repos dominical n'a jamais cessé d'être respectée, la loi a voulu garantir les ouvriers contre les exigences de l'industrie. Dès 1878, un Acte du Travail disposait dans son article 21 : « Ni un enfant, ni un adolescent, ni une femme ne pourront être employés le dimanche dans une fabrique ou dans un atelier, sauf les exceptions spécialement prévues par cet Acte. »

L'Autriche en 1895 et l'Allemagne en 1891 ont également consacré par une loi le repos dominical, mais en admettant d'assez nombreuses restrictions. Il est, toutefois, à remarquer que les Etats allemands, par des lois spéciales, ont étendu dans une large mesure le repos hebdomadaire.

Au Danemark, le travail des adultes n'est restreint que par le repos du dimanche. Ce jour-là, il est interdit de travailler dans les fabriques entre 9 h. du matin et minuit. Il existe, toutefois, des exceptions.

En Norvège, le travail du dimanche est interdit, à quelques exceptions près.

Nous souhaitons vivement que la Belgique, dont la législation sociale fait l'admiration des autres pays, ait bientôt aussi sa loi sur le repos dominical. Nous le dirons avec M. Emile Savoy : Une loi consacrant le repos dominical est nécessaire : pour garantir la liberté de conscience, pour conserver la vie de famille, pour faire respecter la dignité humaine et le caractère humain du travail, pour sauvegarder l'hygiène du travailleur et, enfin, parce qu'il appartient à l'Etat de veiller à la santé et à la sécurité publiques et que, sans loi, l'expérience le prouve trop, tous ces buts ne peuvent être atteints.

LETTRE D'ITALIE

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Rome, 30 juin 1904.

L'exemple de Bergame. — Défaites socialistes. — Vers la vie politique. — De Rome à Racconigi : prince ou princesse? — Echos de Turin. — Le comte de Valperga.

On ne se trompait pas en prévoyant que les catholiques de Bergame donneraient un exemple magnifique de fidélité au drapeau : *Dans l'élection politique de dimanche dernier*, les abstentionnistes ont été le 63 %, et le candidat modéré, avocat Benaglia, ayant affaire avec les seules forces du parti, contre l'avocat Mairani, candidat des socialistes appuyés par les républicains et les radicaux, resta sur le carreau avec 400 voix de minorité. La victoire morale a été de notre côté : la preuve est faite que, dans le collège de Bergame, la majorité est acquise aux « cléricaux », pas seulement lorsqu'il s'agit de questions administratives, mais aussi sur le terrain politique. C'est là, désormais, une vérité incontestable.

Mais, ainsi que le faisait remarquer le lendemain le *Momento* de Turin, dont le commentaire reflète (j'en ai la preuve) la pensée des chefs catholiques de Bergame : c'est une victoire d'une saveur amère. Notre triomphe moral a aidé au triomphe matériel, légal, du candidat anticlérical et socialiste, qui ne manquera pas d'exploiter toutes les ressources de sa situation nouvelle pour entraver l'œuvre des catholiques dans les affaires de la Commune et de la province. L'influence du député radical de Treviglio, l'ingénieur Engel, grand-maître adjoint de la maçonnerie italienne — un ex-Suisse de Saint-Gall — va de ce chef en grandissant. La situation empirera de la sorte partout, dans les autres collèges, où l'abstention exemplairement organisée comme à Bergame aura pour conséquence la réussite du candidat rouge plus ou moins foncé contre les libéraux-modérés qui, au fond, constituent encore la majorité de la Chambre actuelle. Or, comme il est toujours plus certain qu'en octobre nous aurons les élections générales, qu'adviendra-t-il dans tous les 508 collèges de l'Italie ?...

La question est d'autant plus d'actualité que *le résultat des élections communales de* Reggio Emilie et de Crémone, qui eurent lieu, elles aussi, dimanche dernier, aboutit à la démonstration que seule l'intervention organisée et à drapeau déployé des catholiques peut amener la défaite du radicalisme et du socialisme. Reggio était considérée comme la forteresse imprenable du docteur Prampolini, l'apôtre du verbe collectiviste dans la région émilienne. Cette ville possédait depuis plusieurs années une Municipalité socialiste, qui en avait fait son pays de cocagne en y appliquant, entre autres choses, les théories combistes en matière de rapports entre l'Eglise et la Commune. Le joug était devenu intolérable. Tous les honnêtes gens se liguèrent et dimanche la domination de M. Prampolini fut brisée. A la majorité de 300 voix, le corps électoral donna un vote contraire à la liste patronnée par le député de la ville, qui va, dit-on, démissionner, dans le but de se refaire une virginité dans une réélection où, par l'absence des catholiques du champ de bataille, il l'emporterait haut la main.

A Crémone de même. L'alliance des catholiques et des modérés scella l'insuccès des socialistes et des radicaux. Mais ceux-ci reprendront vite leur revanche, demain, sur le terrain politique.

Je vous confirme que la chose préoccupe vivement la direction de l'Œuvre des Congrès, qui maintenant est à même de connaître le véritable état d'âme des populations.

***

Le roi Victor fait maintenant la navette entre Rome et Racconigi. La petite ville située sur la ligne de chemin de fer Turin-Cöni est, avec son ancien château, le séjour d'été préféré du souverain. La reine Hélène s'y trouve fixée depuis deux semaines avec les deux petites princesses, dans l'attente du troisième rejeton qui viendra rejoindre la royale famille. Il faudra attendre encore environ deux mois. Pendant ce temps, on versera sans doute des flots d'encre, sur la question de savoir si ce sera un petit prince ou bien une petite princesse. Victor-Emmanuel III, en bon philosophe, ne manifeste aucune préférence. Il sait, du reste, que la Maison de Savoie est assez riche en princes pour ne pas craindre que la couronne — si tant est qu'il y aura encore une couronne d'ici-là — puisse passer sur d'autres têtes lors de sa mort. Son cousin germain, le duc d'Aoste et son oncle, le duc de Gênes, ont pourvu abondamment à l'avenir.

Aussi a-t-il été pas mal ennuyé du vote du *Circolo Savoja*, qui, plus royaliste que le roi, a cru devoir exprimer formellement le désir que la reine, au lieu d'aller à Racconigi, s'arrêtât à Rome, afin que le nouveau rejeton, si c'est un garçon, naisse dans *l'intangible* et prenne le titre de *prince de Rome*. Ce vote qui, il y a vingt ans, aurait soulevé des applaudissements dans la presse, de Milan à Palerme, n'a rencontré qu'un succès d'hilarité. Un journal fort libéral et en même temps fort monarchique, la *Provincia di Vicenza*, l'a qualifié tout court de *vote imbécile*. Le député de Rome, Santini, qui, il y a deux mois, avait démissionné de la présidence du Cercle *Savoja*, a déclaré ouvertement que cette *gaffe* le rendait fier d'avoir donné sa démission.

Voilà, sans doute, un phénomène significatif.

Ajoutez-y l'attitude de la majorité de la Chambre sur des questions qui, autrefois, auraient déchaîné des tempêtes — ainsi le vote d'un subside de 10,000 fr. en faveur de l'Œuvre des émigrés de Mgr Bonomelli — et l'on sera obligé de convenir qu'il y a quelque chose de changé en Italie. N'a-t-on pas vu, à Turin, le cardinal-légat du Pape à la cérémonie du couronnement de la *Consolata*, l'Em^me^ Vannutelli, comblé par les princes et princesses de Savoie de témoignages de respect filial ? Tout cela permet d'envisager l'avenir avec moins de pessimisme.

***

Puisque je suis à parler de Turin, je crois devoir vous signaler la mort du comte César Valperga di Masino, ancien député et ancien maire de la ville. Il était syndic de Turin précisément lors du 20 septembre 1870, et il démissionna avec dignité pour ne pas s'associer aux manifestations de réjouissance que ses collègues avaient cru devoir organiser pour la prise de Rome, qui constituait une grave offense aux droits de l'Eglise et de la Papauté.

Le comte de Masino était un de ces hommes pour qui la devise *noblesse oblige* existe dans toute sa vigueur. Sa vie a été une vie de travail et d'honneur. En 1878, il fut le chef de ce groupe de catholiques qui, préoccupés de la marche ascendante des idées subversives, crurent de leur devoir de formuler, dans une réunion à Florence chez le comte Paul de Campello, un programme

constitutionnel de participation à la vie politique, dans lequel ils ne cachaient pas l'intention de défendre les intérêts religieux et de travailler à la cessation du conflit entre l'Eglise et l'Etat par la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté *réelle du Saint-Siège. Mais le Vatican ne* crut pas devoir modifier son attitude et retirer le *non expedit*. Le comte di Masino et ses amis renoncèrent alors à leur entreprise : le comte, qui depuis huit ans siégeait à la Chambre, ne se présenta même plus aux élections suivantes.

Il avait en lui l'étoffe d'un homme d'Etat : calme, réfléchi, maître de tous les rouages de l'administration. Sa mort survenue hier fut édifiante. Il avait 71 ans.

Nouvelles diverses

Nouvelle affaire en Italie

L'ex-ministre des Postes italiennes, Galimberti, est en ce moment *sur la sellette*, avec son secrétaire Squitti, pour des faits de même ordre, quoique de proportion moindre, que ceux reprochés au fameux Nasi.

Galimberti et Squitti puisaient dans le budget de l'Etat pour leurs besoins personnels et faisaient, notamment, une consommation immodérée de timbres : 22,000 fr. en une seule année !

Dans le Congo belge

Les passagers arrivés à Anvers lundi matin, par le courrier *Philippeville*, rapportent la nouvelle suivante, que l'Agence Havas communique sous toutes réserves :

« Le 20 mai, dans le Mongala, près du poste de Nidabo, le sous-officier suisse Kauss a été surpris dans son poste par les Bourjas ; il avait avec lui quinze soldats. Kauss a été coupé en morceaux et mangé. Ses soldats ont été tués à l'exception d'un seul, qui a pu s'échapper et informer le capitaine van der Sleyen, qui est parti immédiatement avec 200 soldats, afin de réprimer la révolte. »

Dans le monde médical

Le professeur Gaffky a été nommé directeur de l'Institut royal de Berlin pour les maladies infectieuses, en remplacement du Dr Koch, qui a résigné ses fonctions. Gaffky était le meilleur élève de Koch.

Décès

Le célèbre sioniste Herzl est mort à Vienne.

Echos de partout

UNE GRÈVE DE PASTEURS ?

Les pasteurs grisons se plaignent de la modicité des traitements qui leur sont alloués. Ils ont décidé, dans le Synode qu'ils viennent de *tenir à Filisur, de faire des instances énergiques* auprès du Grand Conseil pour que les traitements soient revisés.

On rappelle à ce propos qu'en 1790, à un Synode tenu à Rheinsberg, la même question avait été débattue et que ce fut seulement sous la menace d'une grève générale des pasteurs que le peuple *grison se décida à améliorer les* bénéfices paroissiaux.

Le clergé protestant de la Rhétie moderne va-t-il s'inspirer de l'exemple de ses prédécesseurs ?

FASTES NATIONAUX

Le 11 juillet, on commémorera, à Sempach, l'anniversaire de la bataille du 9 juillet 1386, où le duc Léopold d'Autriche trouva la mort. Cette commémoration a lieu chaque année le premier lundi après la Saint-Udalric. Le prédicateur de circonstance sera M. le curé Ambühl, de Kriens. Le discours de fête sera prononcé par *le Dr Zelger, de Lucerne.*

MOT DE LA FIN

Berlureau est myope.

— C'est bien ennuyeux, la myopie, lui disait un ami.

— Ne m'en parlez pas ; surtout à la chasse. Ainsi, l'hiver dernier, n'ai-je pas envoyé toute une charge de plomb sur un voisin qui avait un bec de lièvre !...

CONFÉDÉRATION

A Neuchâtel. — Le Grand Conseil neuchâtelois a décidé de créer un asile pour femmes âgées, à Saint-Martin (Val-de-Ruz), dans un immeuble offert par feu M. Fritz Girard.

Il a ratifié, par 56 voix contre 11, une convention avec la Confédération portant adoption d'un crédit de 25,000 fr. pour l'agrandissement des casernes de Colombier.

A Zurich. — Le Grand Conseil zuricois a approuvé un arrangement avec la Confédération relatif à la place d'armes de Zurich. L'indemnité allouée par la Confédération sera portée de 63,400 fr. à 95,000 fr.

Conformément à la proposition du Conseil d'Etat et de la Commission, le Grand Conseil a décidé, par 158 voix contre 5, de recommander au peuple le rejet de l'initiative visant la liberté de pratiquer l'art de guérir *sans employer de remèdes.*

Subventions scolaires. — Le Conseil d'Etat de Neuchâtel propose de répartir la subvention scolaire fédérale de 1904 comme suit :

a) Allocation aux Communes du 25 % de leurs dépenses pour secours en aliments et vêtements aux élèves pauvres ;

b) Allocation au fonds scolaire de prévoyance d'une somme égale à celle que doit verser en 1904 chacun des membres du dit fonds, *32,000 fr.* ;

c) Allocation aux instituteurs et institutrices pour cours de perfectionnement ;

d) Le solde de la subvention, après paiement des allocations *a, b, c* sera versé dans le compte pour constructions et réparations majeures de maisons d'école en 1904, 38,000 fr.

Commission du Jura-Simplon. — La Commission de liquidation est convoquée pour le 7 *juillet*, à *Brigue. Elle discutera diverses* affaires courantes et examinera la question des gratifications au Jura-Simplon ; on sait qu'il existe à ce sujet une divergence entre le Conseil fédéral et la Commission, celle ci estimant que la somme affectée à cet usage doit être prélevée sur le compte des chemins de fer fédéraux, tandis que le Conseil fédéral veut faire supporter la dépense par la Compagnie en liquidation. La Commission saisira cette occasion pour examiner les travaux de percement du Simplon du côté suisse, puis du côté d'Iselle où elle se transportera par la route du Simplon. Elle se séparera le 9 juillet, à Iselle.

Société des voyageurs de commerce. — L'assemblée des délégués de la Société suisse des voyageurs de commerce a eu lieu samedi, à Coire. Dans la séance de l'après-midi, les tractanda qui figuraient à l'ordre du jour ont tous été liquidés, ainsi que la *Commission centrale le proposait.* Bâle a été confirmé comme « Vorort » pour une année et La Chaux-de-Fonds choisi comme prochain lieu de fête.

Service des eaux. — L'assemblée communale de Locarno a décidé *hier* de procéder au rachat du service des eaux, qui était fait jusqu'ici par une Société anonyme. La ville payera 300 fr. pour chaque action de 250 fr. et prendra à sa charge la dette en obligations de la Société.

La revision valaisane

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Sion, le 3 juillet.

Le Grand Conseil s'est réuni aujourd'hui, aux termes du décret du 20 mai 1904, pour prendre connaissance du résultat de la votation du 19 juin dernier, sur la revision de la Constitution et, subsidiairement, donner à l'art. 87 de la Constitution sa véritable interprétation au sujet de laquelle, du reste, il n'existe plus aucun doute. La durée de la séance n'a pas été d'une heure, le Grand Conseil s'étant contenté de prendre connaissance du message du Conseil d'Etat et de renvoyer la question à la Commission de revision. Il lui a, en outre, été donné lecture de la lettre par laquelle M. le conseiller d'Etat Rey donnait sa démission. M. Jules Gentinetta, secrétaire allemand, a de même donné sa démission comme secrétaire, pour des raisons de santé. La Commission présentera son rapport dans la séance de mardi qui sera, sans doute, la dernière de cette session. C'est ainsi que la vérification du résultat de la votation, l'interprétation de ce fameux art. 87 et la nomination d'un conseiller d'Etat et d'un secrétaire seront les seuls objets traités.

Quant à l'interprétation de l'art. 87, dont dépend le sort de la votation du 19 juin 1904, le message s'exprime comme suit :

A titre de renseignements, nous croyons devoir attirer l'attention de la Haute Assemblée sur le passage suivant du message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de revision de la Constitution du 23 décembre 1852, ayant trait à l'interprétation de l'art. 87 de la Constitution actuelle : *Le premier et les deux derniers* alinéas de l'art. 87, dit ce message, sont nouveaux. Le premier tend à éviter une votation superflue pour le cas où la demande en revision aurait été faite par la majorité des citoyens habiles à voter.....

S'il était permis au Conseil d'Etat de donner son avis sur cette question *controversée, il se* prononcerait plutôt en ce sens que le vote populaire du 19 juin doit être considéré comme acquis à la revision de la Constitution.

Le Conseil d'Etat en arrive à cette conclusion, non point en se basant sur le texte de la Constitution, mais en considération de l'intention du législateur de 1875, manifestée dans le message précité. Il estime, de plus, que cette disposition ne saurait être réintroduite dans la nouvelle Charte, à moins d'un remaniement complet de fond et de forme.

Quelle que soit, d'ailleurs, l'interprétation du Grand Conseil, le sort de la revision ne subirait aucun changement. Dans aucun cas, au dire du Conseil d'Etat, les travaux *préparatoires, étude et rédaction, ne seraient* terminés avant la session de mai 1905.

Si le Grand Conseil ne partageait pas les vues du pouvoir exécutif, quant à l'interprétation du texte, ce qui paraît fort douteux, le Grand Conseil pourrait voter en deux débats l'opportunité de la revision, soit dans la session prorogée de mai qui commence le 24 octobre prochain et dans la session ordinaire de novembre. Puis, en mai prochain, auraient lieu les premiers débats.

*Il est donc probable que la nouvelle Cons*titution pourra entrer en vigueur le 1er janvier 1906.

Une confusion de pouvoirs

On nous écrit de Martigny :

Un phénomène constitutionnel (le mot est nouveau, mais il est de saison), vient de se produire à Martigny.

L'importante paroisse de Martigny, composée des cinq Communes de Martigny-la-Combe, de la Batiaz, de Charrat et de Bourg et Ville, a l'immense avantage de posséder un Conseil de paroisse, soit de fabrique, appelé Conseil mixte parce que que c'est une mixture de délégations des Conseils municipaux.

Ce Conseil est composé en grande partie d'éléments voltairiens, moins le talent.

Chargés de gérer seulement l'avoir de la paroisse, nos conseillers, trouvant leurs fonctions trop modestes, ont imaginé d'en grandir l'importance.

Un beau jour du mois de mai de l'an de grâce 1904, ils ont ouvert la séance par un *discours présidentiel dont voici la substance :*

« Messieurs, la grande paroisse de Martigny a trop de fêtes religieuses. Elles nuisent aux fêtes civiles. Vu la prééminence de celles-ci sur les premières, il est congruent de supprimer la concurrence. Nous allons donc abolir la fête paroissiale de Notre-Dame de la Visitation, qui se célèbre le 2 juillet.

Les bons éléments, qui font minorité dans l'honorable assemblée, ayant fait remarquer que la fête du 2 juillet a toujours été célébrée avec une grande pompe par la population, dont les sentiments religieux seraient profondément froissés par une telle suppression, il fut répondu en termes pleins de dédain pour les sentiments « arriérés » des Martiniacais.

Une voix souleva l'objection constitutionnelle : Les lois tant civiles que religieuses ne nous permettent pas, dit-elle, de supprimer une fête de précepte, cela d'autant plus que nous ne sommes nullement qualifiés pour prendre une pareille mesure.

Un astucieux membre de la docte assemblée proposa alors de prendre un biais. Nous maintiendrons la fête, mais seulement de 9 heures du matin à onze heures. Pendant le reste de la journée, tous les travaux *seront autorisés.*

Une voix fit observer que la loi sur le repos des fêtes de précepte et du dimanche ne permet aux présidents de Commune que d'autoriser les travaux urgents et d'une nécessité absolue et dûment constatée pour chaque cas spécial, en limitant l'autorisation à l'après-midi, s'il n'y a pas une grande urgence.

Ces observations furent dédaignées.

Après un vote solennel, l'assemblée s'étant constituée en pouvoir législatif, décréta :

« Tous les travaux sont autorisés le jour de la fête patronale de Martigny, qui restera fête de précepte et de première classe, mais seulement pendant deux heures d'horloge. »

Ainsi voté.

Cet ukase, pour ne pas permettre un recours à l'autorité supérieure, ne fut communiqué immédiatement qu'aux adeptes ! Le bon public en reçut seulement avis la veille de la fête par publication au son de la caisse.

Malgré cela, bien peu de personnes ont usé de cette permission aussi illégale que contraire aux sentiments religieux d'une grande partie de la population.

Maintenant que cette odieuse machination est accomplie, nous espérons que le Grand Conseil ne permettra pas que ce fait reste impuni, fait qui constitue une grave atteinte à une loi que le pouvoir législatif seul peut modifier, sans parler de l'agrément nécessaire à obtenir au point de vue religieux du Souverain Pontife.

LES TRIBUNAUX

Aarau, 4.

Le Tribunal militaire de la Ve division a condamné à 3 mois et demi de prison et à une année de privation des droits civiques le pionnier Achille Graber, de Langenbruck (Bâle-Campagne), domicilié à Travers (Neuchâtel), qui avait refusé d'obéir à un ordre de marche.

L'auditeur requérait 4 mois de prison et 2 ans de privation des droits civiques. Des circonstances atténuantes ont été accordées à Graber, en raison de ses bons antécédents.

Graber était défendu par M. Louis Avennier, homme de lettres à Genève. Il a également parlé lui-même pour sa défense.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Explosion d'une locomotive. — Lundi matin, à 11 heures et demie, à la gare Saint-Lazare, à Paris, la chaudière d'une locomotive a fait explosion dans la tranchée du pont de l'Europe. 17 personnes et le chauffeur ont été grièvement blessés.

Les effets de l'explosion ont été extraordinaires. La locomotive a été coupée en trois : l'arrière a reculé bien au loin sur les rails, l'avant a été projeté en l'air et est retombé en obstruant la voie, le cendrier, du poids de 500 kg., a été lancé par-dessus le pont et a démoli un balcon au 5e étage d'une maison. Les fenêtres des 4e et 5e étages des maisons de la rue de Berne, qui est elle-même à un niveau assez élevé au-dessus de la voie, ont été brisées. Toutes les vitres de la gare Saint-Lazare et celles des nombreux immeubles des rues de Rome, Moscou et du Rocher ont été enfoncées. La force de l'explosion a mis en mouvement des wagons sur les voies voisines.

Le chauffeur de la locomotive a eu le bras droit arraché.

Terrible accident de chemin de fer. — On mande de Litchfield (Illinois) :

Le train express de Chicago à Saint-Louis a déraillé par suite d'une erreur d'aiguillage. La locomotive a incendié les wagons. On compte une vingtaine de morts, dont plusieurs ont été brûlés vifs.

SUISSE

Empoisonnements. — Mercredi, on enterrait à Oanens (Vaud) une fillette morte de la cholérine. Son petit frère, un garçonnet âgé de 2 ½ ans, s'étant emparé d'une bouteille d'acide phénique ou d'eau phéniquée mise dans une armoire à côté des bouteilles ayant servi au traitement de sa petite sœur, en avala le contenu. Une heure après l'enterrement de sa sœur, il rendait le dernier soupir après d'atroces souffrances.

— Un habitant de Lausanne rentrait chez lui dimanche soir, à 9 heures. Deux heures plus tard, il se sentit mal ; à minuit un quart, il était mort. Sa femme attribue *son décès au fait* d'avoir sucé une racine que sa belle-mère lui a envoyée du canton de Saint-Gall, comme préservatif contre les maladies épidémiques.

La femme elle-même a été gravement incommodée après avoir pris une infusion de cette racine. L'autopsie du corps a été demandée *par la famille.*

Evasion. — Dimanche soir 3 juillet, deux prisonniers enfermés au pénitencier de Sion ont réussi à s'évader. Le gardien a été trouvé ligotté par terre avec une côte enfoncée et des traces de strangulation. Il a été transporté grièvement blessé à l'Hôpital. Un des prisonniers a été repris ; le second a jusqu'ici échappé aux poursuites.

A Grenglols. — Ces jours derniers, on a retrouvé dans les décombres de l'avalanche de *Grenglols le coffret, contenant près de 500 fr.*, qui appartenait à la malheureuse victime Salomé Ambort. Cette trouvaille aidera à soulager, partiellement du moins, les survivants de cette malheureuse famille.

---

26 FEUILLETON DE *LA LIBERTÉ*

LA SOLUTION

PAR

JEAN DE LA BRÈTE

« Souvent, reprit Gisèle, j'ai pensé à ce mot étonnant que vous m'avez dit : « Encore faudrait-il avoir la certitude que vous ne croyez pas. »

— S'il vous a engagée à réfléchir, j'en serais bien heureux.

— Peut-être même, alors, ce doute avait-il sa raison d'être, dit-elle pensivement.

— *Même alors ?* Et maintenant ? me permettez-vous cette question ?

— Je permets tout ! J'ai besoin d'un avis, qui rentre certainement dans vos attributions.

— C'est probable ! dit-il, en souriant du ton décidé de Gisèle.

— Je réponds d'abord à votre question... Maintenant, après *ces luttes variées, je suis* revenue aux pratiques de ma religion..., je ne les quitterai plus, parce que mes convictions sont étayées, mais je ne puis dire que ce retour m'apporte grande satisfaction. Je cherche autre chose... »

Elle lui conta en quelques phrases sa préoccupation constante de l'Au-delà, sa pensée ramenée vers la foi par des circonstances très diverses, et son profond dédain pour l'illogisme des croyants et leurs compromis.

« C'est cet illogisme qui m'a tuée tout d'abord.

— Vous raisonniez, répondit-il, avec l'intolérance et l'absolutisme des esprits sans expérience.

— Encore aujourd'hui, je n'admets pas cela. Et quand je réfléchis que je suis dans le même courant que tous ces êtres vulgaires !...

— Vous avez grand tort de les mépriser.

— Je ne les méprise pas si vous voulez, mais, à mes yeux, ils grouillent dans les égouts *du médiocre !* »

Il rit franchement de cette réponse faite sur un ton à la fois comique et sérieux.

« Croyez-moi, reprit-il ; c'est une erreur de dédaigner la foi qui ne va pas jusqu'à perfectionner l'individu ; du moins, elle le protège contre les grands écarts, et prépare le dernier moment.

— L'énergie et la dignité suffisent à préserver des grands écarts, s'écria-t-elle.

— Je ne crois pas,... mais nous nous égarons... Je sais très bien ce que vous cherchez.

— En vérité ! dites-le moi et surtout donnez-*le moi.*

— Je ne vous le dirai pas, dit-il en souriant, mais peut-être vous le donnerai-je, sous forme de conseil.

— Voyons le conseil.

— Consentiriez-vous à aller vous recueillir pendant quelques jours dans la solitude, en face d'idées qui seraient soumises à vos méditations.

— Pourquoi pas ? mais quelle solitude ?

— Dans un couvent où vous seriez parfaitement tranquille.

— Il y a dix-huit ans que je suis entrée dans un couvent. Un couvent de femmes !

— Naturellement...

— Je m'en défie ! je n'ai aucune confiance dans l'envergure de l'esprit féminin, m'y livrer ne me va pas du tout. »

Son spirituel visage se plissait dans une expression de dédain qui amenait un sourire sur les lèvres de son interlocuteur.

« Soyez tranquille ! elles s'effaceront, et ce ne sont pas leurs idées personnelles qu'elles vous soumettront. »

Gisèle réfléchissait et s'étonnait.

« Quel singulier conseil ! » répéta-t-elle plusieurs fois.

Il la laissait à ses réflexions, sans appuyer sur l'avis qu'il avait donné.

« Après tout, dit-elle, que peut-il en résulter de plus désagréable ? De l'ennui simplement ! J'accepte le conseil.

C'est celui d'un passant... J'ai confiance qu'il germera. Il dérive des conseils jetés, il y a deux mille ans, au milieu des chemins, des montagnes et des lacs. Vous savez ce qu'a été la moisson. »

L'esprit de Gisèle fut impressionné par cette pensée qui trouvait son harmonie dans la nature au milieu de laquelle ils passaient.

« Mais où aller ? demanda-t-elle.

— Si vous le permettez, je vous enverrai *une lettre pour* la Supérieure du couvent de Paris.

— Volontiers ! je vais vous donner mon nom et mon adresse. »

Elle lui remit sa carte en disant :

« Mais ne vous reverrai-je pas à Paris ?

— Vous n'aurez pas besoin de moi... »

Elle fut surprise de la réponse, mais ces relations éphémères lui plaisaient, et quand ils approchèrent de Thoune, que, de loin, il la salua d'un geste qui signifiait : « N'oubliez pas ! » le conseil du passant devint inséparable dans son esprit d'une lumière qui s'évanouissait et s'en allait éclairer des rives inconnues.

XIV

Depuis son enfance, Gisèle, en effet, n'était pas entrée dans un couvent. Elle y arriva avec une défiance enracinée, et la conviction que *son expérience de la vie* étant supérieure à celle des « nonnes », elle aurait le malheur de *vivre pendant huit jours en face d'esprits* assez débiles. Elle professait du reste pour l'intelligence de son sexe un dédain qu'augmentaient, dans la circonstance, ses idées particulières sur des femmes dont la vie, d'après son sentiment, devait retenir l'essor de la pensée.

On l'introduisit dans un parloir en lui disant que Madame de Nodaine, la Supérieure, viendrait la recevoir dans quelques minutes. Mais, dans les couvents, les minutes se multiplient, et Gisèle eut le temps d'étudier des gravures qui froissaient ses goûts d'artiste.

« Dieu, l'horreur !... que suis-je venue faire dans cette guêpière ! »

Ennuyée et très refroidie, elle s'approcha d'une grande fenêtre, ouverte sur un jardin bien planté ; en admirant la joie paisible d'une chaude soirée de juillet, joie d'où s'échappait l'impression de la plénitude, elle songea à partir sans plus attendre.

L'entrée de la Supérieure modifia ce projet de fuite, et la première impression de Gisèle fut agréable.

« Elle est distinguée, » pensa-t-elle avec satisfaction.

Après l'échange traditionnel de phrases banales, *Madame de Nodaine entra dans la* question.

« Votre désir est de faire une retraite ?

— Je ne sais pas du tout si je le désire, répondit Gisèle, mais c'est ma volonté. J'ai promis de suivre un conseil, je tiens ma promesse.

— On m'a beaucoup parlé de vous...

— Mon religieux des cadres poétiques ? il me connaît bien peu, mais il a, je crois, une grande confiance dans son coup d'œil. Est-il à Paris ?

— Non, répondit la Supérieure, il n'a fait que passer. Il pense que vous serez très intéressée...

— *C'est possible !* mais j'en doute un peu. J'ai tant roulé, tant vu... et tant souffert ! » ajouta-t-elle intérieurement.

Madame de Nodaine devina le mot gardé, car elle reprit, sans avoir l'air d'attacher quelque importance à sa phrase :

« L'expérience, surtout celle de la souffrance, est loin d'entraver la compréhension des pensées sérieuses.

Gisèle, un peu étonnée, mais ne voulant pas aller plus loin, changea la conversation pour dire avec une nuance de désinvolture condescendante :

« Il paraît que je dois méditer certaines idées ; permettez-moi, madame, de vous dire qu'il faudra me donner une nourriture d'homme ; des choses d'enfants ne sauraient me convenir.

— Nous ferons en sorte que vous soyez contente », répondit la religieuse dont le visage s'était éclairé d'un fin sourire qui frappa Gisèle.

« Oh ! oh ! pensa-t-elle, je suis avec quelqu'un, et ce quelqu'un s'amuse, je crois, follement. »

Cependant, elle appuya de nouveau sur son idée.

« *J'ai beaucoup lu, je suis horriblement blasé*, et mon cerveau est parfaitement habitué aux études philosophiques.

— Vraiment ? ne vous inquiétez pas, » répondit Madame de Nodaine avec une tranquillité qui surprit Gisèle, car elle se demandait si la Supérieure n'allait pas consulter quelque sommité ecclésiastique pour s'éclairer sur la façon d'agir avec une femme de son espèce.

(A suivre.)

FRIBOURG

APPEL
DU
Comité de la Société fribourgeoise d'éducation

Chers associés et amis.

Le 7 juillet prochain, la Société fribourgeoise d'éducation tiendra sa 32me assemblée annuelle au chef-lieu du district de la Veveyse. Pour la 4me fois, Châtel-Saint-Denis aura l'honneur de donner l'hospitalité aux membres de notre Société pédagogique.

La petite cité, grâce au développement remarquable des voies de communication rapides, est enfin sortie de son isolement; elle convie tous les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse à venir contempler la beauté ravissante de son site. Placée aux confins du canton, reliée aux contrées limitrophes par de nouvelles lignes de chemins de fer, la ville de Châtel sera, n'en doutons pas, le rendez-vous de tous les amis de la belle nature et de l'instruction.

Chers instituteurs, qui désirez jouir de quelques heures d'un repos bien mérité, venez à Châtel. De là, vous pourrez diriger vos pas vers nos montagnes aimées, visiter ce beau pays de Gruyère ou les rives incomparables du Léman. Accourez tous, ouvriers généreux de l'éducation populaire; notre modeste chef-lieu vous ménage une simple, mais cordiale et chaleureuse réception!

La question qui sera débattue dans cette assemblée ne manque pas d'importance. Elle intéresse non seulement la jeunesse des écoles primaires et des cours de répétition, qui trouve dans la lecture un excellent moyen de se perfectionner, mais elle intéresse encore et surtout le corps enseignant, à qui incombe la tâche délicate et difficile, de communiquer à nos jeunes gens le goût des lectures sérieuses, instructives et moralisatrices. C'est pourquoi nous désirons de tout cœur que nos instituteurs et nos institutrices assistent nombreux à la séance d'études. Cette fête, chers associés c'est, la vôtre; venez tous à Châtel-Saint-Denis pour exprimer vos idées, retremper vos forces, serrer la main de vos anciens condisciples et entendre les paroles d'encouragement que vous adresseront ceux qui travaillent comme vous à la prospérité de nos écoles.

Venez aussi à Châtel, vénérés membres du clergé, gardiens vigilants de la morale publique et soutiens de l'instruction populaire. Venez, honorés magistrats, qui vous intéressez si fort au progrès des écoles et qui travaillez si courageusement à la prospérité de notre beau pays! Venez, professeurs de tous rangs, qui avez acquis une si grande expérience par une longue pratique de l'enseignement et un contact permanent avec la jeunesse studieuse; membres dévoués de nos Commissions scolaires; pères de famille, qui connaissez les besoins du temps présent, venez tous nous apporter le précieux concours de vos lumières et de vos travaux!

Nous vous attendons aussi, chers amis du dehors, qui travaillez comme nous à cette grande œuvre de l'éducation chrétienne. Quand, autour de nous, l'impiété cause des ravages inquiétants, il est bon de se grouper nombreux pour lutter contre le mal envahissant. Amis du Valais, de Vaud, de Genève, de Neuchâtel, du Jura, de la Suisse allemande qui combattez sous le même drapeau pour la cause du vrai progrès, accourez à Châtel, vous y serez les bienvenus!

Tous à Châtel-Saint-Denis, le 7 juillet prochain! Que personne ne manque à l'appel!

Au nom du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation :
Le Président, H. CURRAT *insp.*

Morlon, le 14 juin 1904.

* * *

Assemblée générale de Châtel-Saint-Denis

Programme :

A 10 h. Séance dans la grande salle de la *Croix d'Or* :

a) Chant d'ouverture;
b) Discours d'ouverture par M. Oberson, préfet de la Veveyse, président d'honneur;
c) Lecture du protocole de la réunion de Broc;
d) Lecture des comptes;
e) Fixation du district dans lequel se tiendra la prochaine assemblée;
f) Nomination du Comité;
g) Lecture et discussion des conclusions du rapport sur la question mise à l'étude;
h) Propositions individuelles.

Derniers avis :

I. La carte de légitimation donne droit à la faveur d'un billet simple course pour l'aller et le retour, sur les lignes du réseau fédéral (y compris Bulle-Romont et Fribourg-Morat-Anet) et les chemins de fer électriques de la Gruyère. Ne peuvent jouir de cet avantage que les participants domiciliés dans le canton de Fribourg. (Décision de la Direction générale des C. F. F.)

II. Comme il n'est pas délivré de billet direct pour Châtel-Saint-Denis, les congressistes arrivant à Palézieux sont priés de bien vouloir se procurer, dans cette dernière gare, un billet simple course Palézieux-Châtel.

III. Voici l'horaire des trains conduisant à Châtel :

Départ de Payerne 5 h. 20. Arrivée à Palézieux 6 h. 52.

Départ de Fribourg 5 h. 55. Arrivée à Palézieux 7 h. 35.

Départ de Vuadens, 1e 5 h. 50. Arrivée à Châtel-Saint-Denis 6 h. 40;

2e 7 h. 18. Arrivée à Châtel-Saint-Denis 8 h. 10.

Départ de Palézieux 7 h. 35. Arrivée à Châtel-Saint-Denis 8 h. 12.

IV. Les participants voudront bien se soumettre aux ordres des membres du Comité local chargés de l'organisation du cortège.

V. Aucune répétition de chant ne doit avoir lieu pendant la séance du matin.

VI. On peut se procurer des cartes de banquet (prix 2 fr. 50) soit à l'entrée de la salle de la Croix-d'Or, soit devant le local destiné au banquet.

Où est l'intolérance? — Dans son numéro de samedi, la *Liberté* a fait observer que, si la Société des employés fédéraux (postes, télégraphes et douanes) tient à respecter son programme, qui exclut toute tendance politique, il ne lui sied pas de tenir l'assemblée annoncée pour dimanche dans le Cercle archi-politique des *Arts et Métiers* de Bulle.

Notre observation était bien anodine et surtout d'une logique élémentaire. Elle a pourtant fâché le *Confédéré*. Ce journal enfourche aussitôt ses grands chevaux et fait contre nous, dans son numéro de dimanche, une charge à fond, nous accusant de « crasse intolérance », d'esprit sectaire, etc.

Calmez-vous, Monsieur du *Confédéré*. Vous vous fâchez, ce qui ne prouve pas que vous ayez raison. Mais où sont donc l'intolérance et l'esprit sectaire? Est-ce chez nous, qui demandons pour une Société qui ne fait pas de politique de pouvoir se réunir dans un local neutre, ou bien est-ce chez vous, qui voulez contraindre cette même Société à siéger dans les locaux d'un Cercle politique militant, où la haine contre les partis adverses s'étale sous forme de peintures jusque sur les parois des salles?

Vraiment, la tolérance préconisée par le *Confédéré* ressemble d'une façon frappante à celle qui, sous le régime de 48, se manifestait par des procédés dont nos pères n'ont pas perdu le souvenir.

Electrocuté. — Un jeune ouvrier charpentier de Châtel-Saint Denis, nommé Auguste Vauthey, âgé de 25 ans, soutien de famille, a été foudroyé hier matin lundi sur le toit d'une maison en construction, par le contact d'un fil électrique à haute tension, auquel il s'était machinalement raccroché dans une glissade.

Ce funeste accident a provoqué à Châtel une douloureuse émotion.

Une méprise macabre. — Un journal de la Suisse allemande a apporté hier la nouvelle sensationnelle qu'une personne avait été enterrée vive à Einsiedeln. Il s'agit d'une Fribourgeoise, qui était établie là-bas et qui est décédée la semaine dernière. Nous disons décédée, car heureusement, le récit de la *Neue Zürcher Zeitung* était inexact sur ce point capital : la mort apparente de la personne inhumée.

La mort était réelle et l'on se trouve en présence d'une méprise d'un fossoyeur, qui crut avoir entendu des appels depuis la tombe et s'empressa, paraît-il, de rouvrir le cercueil. L'inspection du corps établit que le fossoyeur avait été victime d'une illusion. On n'en doit pas moins féliciter ce brave homme d'avoir eu la conscience de vérifier ses soupçons.

Navigation. — Les Communes du littoral fribourgeois et vaudois du lac de Neuchâtel, de Chevroux à Portalban, se plaignent de ce que le projet d'horaire d'hiver de la Compagnie de navigation ne prévoit qu'une seule course par semaine, le mercredi, entre Neuchâtel et Estavayer, course qui ne desservirait même pas la rive fribourgeoise et vaudoise : à l'aller, comme au retour, le bateau ne toucherait que les ports neuchâtelois!

De la sorte, fait observer un correspondant de l'*Ami*, les populations des Communes de Chevroux, Grandcour, Gletterens, Delley, Portalban, Saint-Aubin, Chabrey, Les Friques, etc., qui alimentent dans une large proportion les marchés de Neuchâtel, seront forcées de rester dans cette ville pendant la journée entière; elles devront aussi partir de chez elles longtemps avant le jour pour utiliser le bateau du matin et ne pourront rentrer à domicile qu'assez tard dans la nuit. Cette course du mercredi ne leur sera donc d'aucune utilité.

Il y a plus : toute la Haute Broye fribourgeoise, Estavayer compris, entretient des relations commerciales suivies avec les habitants de la rive neuchâteloise; le nombre des porcs gras, veaux et autres menus bestiaux de boucherie, que notre contrée fournit aux bouchers neuchâtelois, va chaque année en augmentant; toutes ces marchandises sont, évidemment, transportées par bateau à vapeur autant que l'horaire de service le permet. La seule double course hebdomadaire du mercredi ne sera certainement pas suffisante pour satisfaire aux exigences croissantes de ces relations commerciales.

En conséquence, les Communes intéressées demandent le maintien de la course quotidienne Estavayer-Neuchâtel, en faisant alterner l'itinéraire entre la rive droite et la rive gauche du lac.

Cafetiers suisses. — Les délégués de la Société suisse des cafetiers se réuniront dans notre ville les 8 et 9 juillet. Voici le programme des deux journées :

Juillet, 8 : deux séances d'affaires à 10 h. et à 3 h., Dans la grande salle du Chamois. — A 12 ½ h., banquet au Faucon. — A 8 ½ h. du soir, réunion familière à la Brasserie Peier.

Juillet, 9 : Excursion aux environs de Fribourg, par les Ponts-Suspendus, Lorette, le Barrage et Pérolles. Au Barrage, collation gracieusement offerte par la Brasserie du Cardinal. — A 1 h. dîner aux Charmettes. — Visite à la nouvelle Brasserie du Cardinal et promenade en ville.

Faut-il westrumiser nos routes? — C'est le titre d'un article de la *Gazette de Lausanne*, qui conclut négativement, la westrumite — dont nous avons parlé déjà dans la *Liberté* — n'offrant pas, au dire de l'auteur de l'article, les avantages du goudron ou du pétrole.

Mais s'il ne faut pas « westrumiser » les routes, cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. C'est ce que la *Gazette* constate en débutant :

Les journaux, dit-elle, ont publié récemment un appel en vue de l'organisation d'une lutte générale contre la poussière des routes. Il faut que le mal soit arrivé à son paroxysme pour que l'opinion ait été éveillée à ce point. Il n'y a pas à nier, en effet, que depuis l'invasion du pays par les automobiles, le simple promeneur avale une double ration de poussière. D'un côté, ces lourds véhicules usent énormément les routes, de l'autre, par la vitesse de leur marche, ils soulèvent bien plus de poussière qu'une voiture.

A Fribourg, ville poussiéreuse s'il en est, le mal se maintient depuis quelque temps déjà à son paroxysme. On attend avec impatience l'essai d'un remède!

Statistique. — Il est descendu dans les hôtels et auberges de Fribourg, pendant la semaine du 25 juin au 2 juillet, 435 personnes, dont 249 Suisses, 70 Français, 38 Allemands, 28 Italiens, 24 Russes, 7 Américains, 5 Anglais, 4 Autrichiens, 2 Belges et 8 personnes d'autres pays.

Nous prions nos abonnés de faire bon accueil à la carte de remboursement qui leur sera présentée les premiers jours de juillet.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La guerre russo-japonaise

Tokio, 5 juillet.

Le général Oku répond officiellement aux accusations de cruautés commises par les Japonais à Waïantien par une dénégation formelle et par l'assertion que les blessés russes rendent eux-mêmes hommage à l'humanité des Japonais.

En revanche, le général Oku accuse les Russes de cruautés et termine en disant qu'il éprouve le sentiment qu'il ne combat pas une armée civilisée.

Londres, 5 juillet.

Les correspondants de plusieurs journaux à Shanghaï, notamment ceux du *Standard* et du *Daily Telegraph*, disent que le général Mah se plaint de ce que les Russes tirent sur ses hommes à l'ouest de Liao-Yang. Il prétend que les Russes essaient de provoquer ses troupes, de façon à pouvoir se livrer ensuite à des représailles; il craint de n'être bientôt plus maître de ses soldats et il a donné l'ordre à deux brigades de réserve de Tongchao de rejoindre le corps principal.

Le correspondant du *Standard* à Tientsin dit que depuis le 27 juin la flotte japonaise est occupée à débarquer des troupes à Dalny, pour l'attaque finale de Port-Arthur.

On télégraphie de Chefou au *Daily Express* : Le bruit court que les Japonais ont occupé Kaïping sans opposition et marchent sur Tachikiao.

Le correspondant du *Morning Post* à Moukden télégraphie de Pétersbourg, le 4 :

Arrivé aujourd'hui de Moukden, après un voyage de dix sept jours. Le chemin de fer fonctionne magnifiquement. Sur la section du Transbaïkal, circulent maintenant huit trains par jour, pouvant transporter 2000 hommes d'infanterie, une batterie et 150 cavaliers.

Lorsque ce correspondant a quitté Moukden, le 17, le général Kouropatkine n'avait que 120,000 hommes à sa disposition, mais l'augmentation de ses forces est continue.

La présence d'Alexeiff, mande en outre le correspondant, gêne Kourotpatkine. C'est le vice-roi qui est responsable du désastre des Russes à Wafangon.

Saint-Pétersbourg, 5 juillet.

Le gouvernement russe a commandé six sous-marins aux chantiers maritimes Germania à Kiel.

Saint Pétersbourg, 5 juillet.

A la Chambre des Communes, le comte Percy a annoncé lundi que la canonnière *Espiègle* a été envoyée à Niou-Tchouang.

Londres, 5 juillet.

Le départ de l'escadre de la Baltique pour l'Extrême-Orient ne pourra avoir lieu que dans cinq à six semaines. Plusieurs navires de la flotte volontaire et une vingtaine de transports partiront avec elle. Le *Deutschland*, récemment acheté en Allemagne, sera du nombre.

Saint-Pétersbourg, 5 juillet.

Le général Sakarof annonce que l'avant-garde ennemie a reculé dans la direction du sud. L'ennemi, fort d'une cinquantaine de mille hommes, se concentre dans le voisinage de Suyan.

Brest, 5 juillet.

La journée d'hier a été marquée par de nouvelles émeutes. Plusieurs gendarmes ont été sérieusement blessés. Les femmes qui suivaient le cortège des grévistes étaient dans un état d'excitation extraordinaire; elles portaient des pierres dans leurs tabliers et les lançaient contre la troupe et les gendarmes.

Paris, 5 juillet.

La Commission du million des Chartreux a entendu de nouveau lundi le cuisinier Cendre, qui s'est décidé à désigner la personne qui aurait servi d'intermédiaire avec les Chartreux. Ce serait, selon lui, M. Mascuraud, président du Comité républicain pour le commerce et l'industrie.

Londres, 5 juillet.

On mande de Tanger au *Daily-Chronicle* :

La crise marocaine est arrivé à un tel degré de gravité que l'on craint un soulèvement général. Les fonctionnaires français eux-même reconnaissent que la situation n'a jamais été plus grave. Chaque jour le danger augmente. On se bat aux environs de Tanger.

Erraïssouli est à deux heures de la ville et enrôle des hommes. Dimanche, il a attaqué trois villages et enlevé du bétail.

Le Sultan a choisi ce moment critique pour réduire de moitié la solde de ses troupes et ses hommes mécontents vont grossir les rangs des pillards.

Saint-Pétersbourg, 5 juillet.

On mande de Tabris (Perse), le 1er juillet, que le choléra règne à Téhéran. Jusqu'à ce jour on a enregistré jusqu'à 150 cas de mort par jour. La colonie anglaise quitte la ville.

Les bruits relatifs à un complot contre la vie du schah, à sa fuite et à l'arrestation de deux princes, sont sans fondement.

Londres 5 juillet.

Trois bateaux à vapeur anglais ont recueilli en tout 129 survivants du vapeur danois *Norge*, qui avait exactement 775 personnes à bord, passagers et équipage. Il y a 646 victimes.

Londres, 5 juillet.

Sir William Rattigan, membre du Parlement, a été tué lundi soir dans un accident d'automobile dans le comté de Bedford.

Sion, 5 juillet.

Le Grand Conseil valaisan a adopté sans opposition les conclusions du message du gouvernement concernant la revision de la Constitution.

Sion, 5 juillet.

Le Grand Conseil a nommé ce matin Conseiller d'Etat en remplacement de M. Laurent Rey, démissionnaire, M. Henri Bioley, président de la Cour d'appel et de cassation, ancien Conseiller d'Etat, chef de l'Instruction publique et député au Conseil national.

Coire, 5 juillet.

M. Bavier, banquier à Saint-Moritz, et tombé d'un bâtiment en construction à Alvaneu et s'est fait des blessures si graves qu'il a succombé dans la nuit.

ÉTAT CIVIL
de la ville de Fribourg

NAISSANCES DU 16 AU 30 JUIN

Stemmer, Marie-Babette, fille de Conrad, de Tinterin. — Rieger, Emma Hedwige, fille de Charles, de Muygardt (Grand Duché de Bade) — Philipona, Jules, fils de Léon, de Tavel, Tinterin et Oberschrot. — Guinchard, Marguerite, fille d'Albert, de Posieux. — Genton, Berthe, fille d'Aloys, de Paldoux (Vaud). — Gillardi, Louise, fille de Jean, de Mendrisio (Tessin). — Parro, François, fils de Pierre, de Brunisried. — Fragnière, Adolphe, fils de Basile, de Middes. — Hugnaux, Théodore, fils d'Ernest Joseph, de Billens. — Spielmann, Léon, fils de Charles-Louis, de Fribourg. — Schneuwly, Berthe, fille d'Henri, de Fribourg et Wunnewyl. — Déjieux, Jules, fils de Joseph-Jules, de Chavannes-sous-Orsonnens. — Wicher, Sophie, fille de Jean-Joseph, de Guin. — Tadini, Louise, fille de Jean Bapt, de Stresa (Italie) — Aby, Agnès, fille de Pierre, de Fribourg, Tavel et Guin. — Studer, Marie, fille de Joseph, de Wolfwyl (Soleure). — Kurmann, Jules, fils de Rodolphe, de Hergiswyl (Lucerne). — Fasel, Marie-Thérèse, fille d'Albert, de Fribourg. — Berwanger, Gabrielle, fille de Jacques, de Fischen (Bavière). — Bernhard, Claire, fille de Jules, de Riedtwyl (Berne). — Vonlanthen, Adrienne, fille de Jean, de Saint-Antoine. — Théraulaz, Emilie Elisabeth-Simone, fille de Gustave, de Fribourg, La Roche et Pont la Ville. — Bise, Georges, fils de Maurice, de Murist. — Tualmann, Joseph, fils de Joseph, de Fribourg. — Haas, Emile, fils de Christophe, d'Escholmatt (Lucerne). — Soldati, Ernest, fils d'Antoine, de Vernate (Tessin). — Rosso, Mathilde, fille de François Joseph, de Tavel. — Savary, Joséphine, fille de Louis Nicolas, de Sales (Gruyère). — Kœnig, Hélène, fille de Fritz, de Berne. — Bruihart, Rose, fille de Jean, d'Usberstorf. — Panigada, Pierrina, fille de Jean, de Trolaso (Italie). — Schmidt, Cécile, fille de Théophile, de Saint-Ours.

Total : Juin 1904, 57; Juin 1903, 40.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE
Du 5 juillet 1904

BAROMÈTRE

THERMOMÈTRE C.

Juin	29	30	1	2	3	4	5	Juillet
8 h. m.	20	16	17	16	16	18	17	8 h. m.
1 h. s.	18	20	21	18	21	21		1 h. s.
8 h. s.	21	16	20	16	20	21		8 h. s.

HUMIDITÉ

8 h. m.	60	72	76	75	60	72	67	8 h. m.
1 h. s.	48	60	48	60	40	40		1 h. s.
8 h. s.	48	60	54	67	50	50		8 h. s.

Température maximum dans les 24 heures 24°
Température minimum dans les 24 heures 12°
Eau tombée dans les 24 h. — mm.
Vent : Direction S.-W.
Force très faible
Etat du ciel quelques nuages

Extrait des observations du Bureau central de Zurich.
Température à 8 h. du matin, le 4 :

Paris	13°	Hambourg	13°
Rome	23°	Stockholm	14°
Pétersbourg	14°	Vienne	18°

Conditions atmosphériques en Europe :

La pression atmosphérique n'a pas changé au centre et au Sud de l'Europe. Le maximum se trouve sur les côtes occidentales, le minimum au Nord. Le temps est calme, chaud et sec En Suisse, quelques pluies n'ont pas eu d'influence sur la température.

Temps probable dans la Suisse occidentale :

Ciel variable, assez chaud, légères pluies d'orage par zones.

D. PLANCHEREL, gérant.

---

†

Monsieur et Madame Tinguely et leurs enfants, à Saint Ours et Fribourg, Madame Stehlin et ses enfants, à Fribourg, Monsieur et Madame Jacquemin et leurs enfants, à Fribourg et à Guin, Madame et Monsieur Torche-Jungo et leur fille, à Fribourg, Madame et Monsieur Théodore Andergon et leurs enfants, Monsieur et Madame Philippe Ducrest et leurs enfants, Monsieur Ernest Amann et Mademoiselle Marie Amann, et les familles Jenny, à Fribourg et Dirlaret, les familles Zillweger, Hollenstein, à Fribourg et Soleure, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse de leur chère sœur, belle-fille, belle-sœur, tante et cousine,

Madame Marie JUNGO
NÉE JENNY

décédée le 3 juillet 1904, à l'âge de 45 ans, munie de tous les secours de la religion.

L'enterrement aura lieu mercredi matin, 6 juillet, à 8 ½ heures, en l'église Saint-Jean.

Domicile mortuaire : Hôtel du Paon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

R. I. P.

Messieurs Charles et Alexandre Bachmann, Madame et Monsieur Antoine Salisco, Madame Hélène Bachmann, à Genève, Madame et Monsieur Paul Girod et leur fils, à Albertville, Mademoiselle Nadia Bachmann, Madame Pauline Klappenbach, à Weimar, Madame et Monsieur Charles Heinen et leurs fils, Madame et Monsieur Alfred Ingber et leurs enfants, à Weimar, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Louis BACHMANN
ANCIEN CONSUL D'ALLEMAGNE

leur bien-aimé père, beau-père, grand-père, frère, oncle et grand-oncle, décédé, à Genève, le 3 juillet, dans sa 70me année.

Prière de ne pas faire de visites.

Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

---

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Contre Maux de Tête, d'Estomac, Indigestions, Cholérine
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER du RICQLÈS

MALADIES NERVEUSES

Lourdeur de tête, diminution de la vigueur, douleurs d'estomac, etc., tels sont les symptômes des différentes maladies nerveuses. Le traitement le plus efficace et le plus rationnel doit être la réparation des forces. Aux applications intelligentes de l'hydrothérapie, au massage, à l'électricité, à un exercice sagement réglé, il faudra joindre l'emploi des véritables reconstituants. C'est alors que le VIN DE VIAL au Quina, suc de viande, lacto phosphate de chaux, rend d'éminents services grâce à sa parfaite assimilation.

Maladies des yeux

Le Dr **Verrey**, médecin oculiste, à Lausanne, **reçoit à Fribourg**, 87, rue de Lausanne, le 1er et le 3e samedis de chaque mois, de 8 à 11 ½ du matin.

La glycérine a fait son temps

???

Elle est aujourd'hui remplacée par la « Crème dermophile Albert » qui guérit sans « douleurs » aucunes, en 2 ou 3 jours, les « crevasses aux mains » et au visage, les feux, les boutons, etc.

Remède prompt et efficace contre les brûlures, elle prévient la rougeur chez les enfants, la faisant, par son emploi, disparaître en très peu de temps. H12300J 3716

Elle donne toujours des résultats assurés. Cosmétique par excellence, assouplissant et adoucissant la peau, elle ne devrait manquer sur aucune table de toilette « La Crème dermophile Albert » se trouve : A Fribourg : **Pharmacie Schmidt, Grand'Rue.** — A Bulle : **Pharmacie David,** au prix de **1 fr. 20** le pot et **50 cent.** la boîte.

Vente en gros chez le fabricant. A. FESSENMAYER, pharm., Delémont.

N.-B. — Lire attentivement l'imprimé qui accompagne chaque pot et boîte.

L'Idéal

de toutes les dames est un air de fraîcheur de la jeunesse, une figure douce et pure, une peau veloutée et un teint rosé. Toutes ces qualités sont obtenues par l'emploi journalier du vrai H1529Z 761

Savon au Lait de Lis

(marque déposée : deux mineurs)

Pour éviter toute contre-façon, s'assurer de la signature

Bergmann

En vente 75 cts. pièce chez : les pharm. Bourgknecht, F. Schmidt, Stajessi et Thurler-Kohler ; J.-A. Meyer et Brender, G. Lapp, J. Fœller, coiffeur, à *Fribourg* ; pharmacie Berthoud et Jambé, à *Châtel-Saint-Denis* ; pharmacie Martinet, à *Oron* ; pharm. Bullet, à *Estavayer* ; pharm. David, à *Bulle*.

Rats ET **Souris**

disparaissent d'une seule nuit, par l'emploi de l'**Héléoline de Hobbe**, qui n'est pas nuisible ni aux hommes ni aux animaux domestiques. En boîtes de **1 fr.** et **1 fr. 75** ; en vente chez **M. G. LAPP, drog.**, à **Fribourg.** H1601F 918

Appartement A LOUER

pour le 25 juillet, rue de Lausanne, 16 :

1er étage, 5 pièces, cuisine, salle de bains meublée, dépendances.

En outre, une bonne cave voûtée.

S'adresser à **M. Pasquier, Villa Félix.** 1360

C. BROILLET

Médecin-Chirurgien-Dentiste

à **Fribourg,** ayant remis son cabinet dentaire de Payerne, **ne s'absente plus le jeudi.**

TRAITEMENT DES VARICES
DES MAUX DE JAMBES
et des maladies de la peau

Mme **GACON** (autorisée)

Terrassière 9, au 3me, **Genève**

46 années de succès

Il ne sera répondu qu'aux lettres affranchies et contenant un timbre pour la réponse. H5046X 1687

Alpinistes ! Voyageurs !

GLYBORO

(nom et marque déposés)

vous rendra service dans vos courses ; emballage pratique ; rien de supérieur pour les pieds blessés ; protège la peau contre la réverbération de la neige et en guérit les effets. En vente, en tubes : toutes les pharmacies.

Plus d'accident avec le pétrole

Ménagères, n'employez que les

Allume-Feu

le Sans-Pareil

Pratique. Economique. Sans danger.

48 pièces pour allumer 48 fois, 25 cent.

Dans toutes les épiceries, lampisteries et chez M. *Emile PILLOUD*, représentant pour le district. H2216IL

La *Gazette Internationale illustrée*, à Genève, demande des correspondants. H6717X 2010

Alpes fribourgeoises

A proximité d'une gare, pour un séjour d'été, **à louer**

CHALET MEUBLÉ

confort moderne. — S'adresser au **Bureau de Poste, Villaz-Saint-Pierre.** 2075

A vendre un

chien d'arrêt

de 2 ans, bien dressé. 2082

S'adresser à la **Maison de correction, Fribourg.**

On demande de

BONS OUVRIERS

chez **Eugène Hertling,** menuisier, **Varis, 29.** 2083

On demande de suite

deux bons ajusteurs monteurs

POUR

TURBINES et TRANSMISSIONS

Plusieurs bons tourneurs

SUR FER

Ecrire sous Uc7002Z à Haasenstein et Vogler, Genève. 2085

Les personnes qui, à Fribourg et Guin, peuvent disposer de

chambres

de 1 et 2 lits, du 1er au 7 août, sont priées d'en informer, *par écrit*, jusqu'au 7 courant, le **Bureau officiel de renseignements,** à Fribourg, en indiquant le prix, ainsi que celui du déjeuner et du souper. 2089

MISES PUBLIQUES

Mercredi 6 juillet, à 9 h. du matin, devant l'Hôtel-de-Ville, à Morat, l'office des poursuites du Lac fera vendre en mises publiques, irrévocablement, une grande quantité d'articles de mercerie, épicerie, vaisselle, vases à fleurs, verres à vins, bière et liqueurs, 2 balances, 5 vases à vin, une grande banque de magasin, un pupitre, des cigares, du tabac, etc., etc. 2070-1001

Partie de ces objets sera adjugée à tout prix, partie à la taxe.

Morat, le 1er juillet 1904.

ON CHERCHE

une brave et modeste **jeune fille** pour aider au ménage et soigner les enfants. Gage mensuel, **18 fr.** — Offres s. H2093Lz à Haasenstein et Vogler, Lucerne.

Exécution de travaux à la main, en tous genres, ainsi que l'**enseignement** de la **broderie sur soie** dans diverses couleurs. H2778F 2095

Mme M. MAASS

Maison Singer, IIIme étage

Grand choix d'ouvrages manuels. Réparations de chasubles, bannières, drapeaux, etc.

Dr LEBET

absent du **17 juillet au 7 août.** 2097-1014

Pension pour Dames

On désirerait quelques dames en pension, séjour tranquille et agréable, à 5 minutes de la gare. Altitude, 800 m. Cuisine soignée, 4 fr. par jour. On ne prend pas de tuberculeux. H2780F 2098

S'adresser, Mme **Chavaillaz,** *villa Saint Joseph*, **Romont.**

OFFRE A PLACER

de bonnes sommelières au courant du service. — S'adresser au **Bureau de placement, Marie Jacquenoud, Fribourg.**

Bonne fabrique de bougies

munie de références de 1er ordre, cherche

REPRÉSENTANT

pour le canton de Fribourg, capable, bien introduit auprès des ecclésiastiques. Forte provision. Représentant pour la place est également demandé. Adresser les offres sous G25886 à Haasenstein et Vogler, Saint-Gall. 2103-1016

LEÇONS

Jeune homme qui va terminer son collège donnerait, pendant les vacances, leçons d'allemand, français, mathématiques, à prix réduit. Il accepterait volontiers place de précepteur ou répétiteur.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg*, sous H2785F. 2099

UN JEUNE HOMME

est demandé comme

apprenti serrurier

Adresser les offres, s. H2768F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 2087

La Fabrique de chocolat Cailler

A BROC

engage encore quelques garçons de 15 à 17 ans. Bon salaire dès le commencement.

Se présenter personnellement à la Fabrique. 2080-1003

F. L. Cailler (S.A.)

L'administrateur délégué : CAILLER.

Mises publiques

Sera exposée aux enchères, **le samedi 23 juillet 1904,** à 2 h. de relevée, au **pavillon des Arcades** (entrée par la plateforme), à Fribourg, la propriété des

BAINS DE MATRAN

comprenant moulin avec machines, hôtel-restaurant meublé, cabines de bains, jeu de quilles, grange, écurie, porcherie, four, remise, hangar, jardin, place, et en plus, deux hectares (6 poses) au moins en pré et champ ; le tout à 6 kilom. de la ville et à 10 minutes de la gare de Matran.

Prendre connaissance des conditions de vente en l'étude du **notaire Hartmann, à Fribourg.** H2748F; 1002-2072

BAINS DE BONN

près Fribourg (Suisse)

ouverts dès le 15 mai

Séjour agréable et tranquille. Bains chauds et froids. Douches et ventouses. Bonne cuisine. Prix modérés. H2773F 2091-1011

Technicum Ilmenau THURINGUE — Ecole technique supérieure pour construction de machines et électro-technique. Enseignement spécial pour ingénieurs, techniciens et conducteurs de travaux. Grands ateliers pour le perfectionnement pratique de volontaires — Commission d'examen de l'Etat. Etrangers seront reçus. Prospectus gratis 114

On demande à louer

pour tout de suite ou plus tard, rue de Lausanne ou rue de Romont

UN MAGASIN

Adresser les offres sous chiffres H2777F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 2094

ROBES DE MARIÉES

en blanc et noir, uni et façonné, ainsi que des Soieries couleur de tous genres et tous prix, dans les dessins les plus nouveaux et les nuances les plus fines.

Prière de demander les collections

Soieries G. KELLENBERG, Berne

PLACE DE L'OURS, 4 H1344T 1530

Seule maison spéciale à Berne vendant le meilleur marché

H63F 2092

En vente dans toutes les pharmacies en Flacons de frs. 1 et 2.

COURS POUR LA CONSERVATION

de fruits, raisins, légumes, etc., d'après le

système simplifié de Schildknecht-Tobler, à Saint-Gall

Il y aura prochainement un cours d'un jour, où chaque participant aura l'occasion de suivre pratiquement et d'apprendre comment on peut stériliser avec avantage.

Prix d'inscription, y compris les frais de cuisson, **1 fr. 30.**

Les fruits et légumes sont à apporter.

S'inscrire dans les 5 jours chez **M. Mayer-Brender, rue de Lausanne, No 78.** H2735F 2074

MISES PUBLIQUES

A vendre, ou en cas d'insuccès, **à louer** la H2528F

propriété de « La Rottaz »

sise à Châtel-Saint-Denis et d'une contenance d'environ 51 poses

Les mises auront lieu **lundi 25 juillet prochain,** à 2 h. de l'après-midi, **à l'Hôtel-de-Ville de Châtel-Saint-Denis.**

Prendre connaissance des conditions dans l'étude de **M. le notaire Genoud, à Châtel-Saint-Denis.** 1920-943

ZURICH

Si vous voulez emporter pour vos enfants de **beaux jouets** et de **jolis petits cadeaux,** n'oubliez pas, avant de quitter Zurich, de rendre visite aux magasins spéciaux de jouets, **FRANZ CARL WEBER, rue de la Gare, 60 et 62.**

BELLEGARDE (JAUN) GRUYÈRE

Hôtel de la Cascade et dépendances

ALTITUDE : 1030 M.

Bâtiment neuf et confortable. — Service soigné. — Prix modérés. — Deux postes par jour. — Sur demande, voitures à disposition. — Téléphone à l'hôtel.

Il y aurait aussi deux logements à louer pour la saison. 2054

Phil. Mooser, propriétaire.

Maladie des poumons

Je vous devais cette réponse depuis longtemps, excusez-moi de ne vous l'avoir pas donnée plus tôt. On est aisément négligent lorsqu'on se porte bien. Je suis dans ce cas depuis que j'ai suivi votre traitement par correspondance qui m'a entièrement guéri de ma **maladie des poumons,** toux, fièvre et point au côté. Tout vestige de la maladie a disparu. Si jamais je retombais malade, je m'adresserais de nouveau à vous de suite. Je recommanderai votre établissement volontiers, chaque fois que j'en aurai l'occasion. Sion (Valais), le 14 septembre 1903. Leonz Muller, boulanger. Vu pour légalisation de la signature ci-dessus de M. Leonz Muller, Sion, le 14 septembre 1903. pr le président de la municipalité de Sion : H. Ribordy. Adresse : Policlinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.

Cailler's

Chocolat au lait Suisse

la plus grande vente du monde

1002

COMMERCE DE VINS ET LIQUEURS

Spécialité de vins du Vully et vins d'Arbois

SL. PELLET jeune, MORAT

Vin blanc, beau gris du Piémont, à 35 fr. l'hectolitre

» » d'Espagne, » 32 » »

Fûtaille à disposition H842F 716

Hôtel-Pension Alpenklub

900 m. d'altitude — **PLANFAYON** — 900 m. d'altitude

station située à 16 kilomètres de Fribourg, à mi-chemin du **Lac-Noir,** agréable séjour d'été, centre d'excursions alpestres très renommées. H2635F 1908

Cuisine soignée et variée, vins de marque

Chambres confortables

Nouveau tenancier

Vve R. TRECHSEL.

TÉLÉPHONE. VOITURES A DISPOSITION

A remettre, à Genève

Bons hôtels, cafés, brasseries, restaurants, pensions, etc., avec chiffres d'affaires prouvés, **prix modérés** et facilité de payements. Remises de tous genres de commerces sérieux. **Ventes et achats d'immeubles, villas et propriétés** de bons rapports, conditions avantageuses.

S'adresser à **M. Perrier,** régisseur, **3, rue Chaponnière,** à **Genève.** 1963

DEMANDEZ DES CATALOGUES ! ! !

VISITEZ NOTRE EXPOSITION A ZURICH

AVRY-DEVANT-PONT (Gruyère)

Hôtel-Pension du Lion d'Or

Altitude : 790 m.

Etablissement complètement restauré et transformé

Panorama splendide. Forêts magnifiques. Nombreux buts de promenade. Agréable séjour de campagne. Superbe vue sur les montagnes de la Gruyère et les contrées du Jura. Truites de la montagne. Cure de lait. Jardin. Terrasse. Veranda.

Postes et télégraphes. Voiture à volonté. Téléphone. Billard.

1741 H2304F **M. Moullet,** propriétaire.

La Grande Teinturerie de Morat

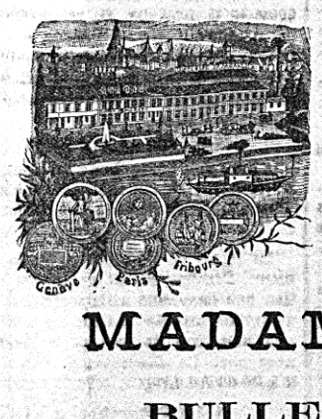

REPRÉSENTÉE PAR

M. Jules Gremaud

FABRICANT DE DRAPS, A BULLE

avertit son honorable clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a transféré son dépôt, dès le 1er juillet 1904, chez

MADAME WALDMEYER

Modes et Nouveautés

BULLE GRAND'RUE BULLE

Elle espère que sa nombreuse clientèle continuera à témoigner sa confiance à sa nouvelle dépositaire.